CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Juin 2019

OBJET : Prise en location d'un local situé 16 Rue Caisserie à Marseille (13002) destiné à l'installation d'une maison du bel âge.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver la prise en location du local situé 16, Rue Caisserie 13002 Marseille en vue d'y installer une maison du bel âge, sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet départemental,
- d'autoriser la signature du bail correspondant ainsi que de tout autre document se rapportant à cette location.

Le loyer d'un montant de 24 480 €TTC/an, les charges et impôt foncier non connus à ce jour seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée